

Réunion du 20 mars 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 79
Nombre de votants : 88

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LECHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel LAURIO, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Michel JESER, Jean-Luc NOURY (pouvoir à Mme Delia MATA-CIAMPOLI), Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT), Anthony BERBEL, Olivier MOUNOLOU, Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Catherine LEYGUES (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Hélène MARTEUILH, Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 1 : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITOIRE : ADOPTION DU
DIAGNOSTIC ET DES ORIENTATIONS**

Rapporteur : Mme Aline LANGLES

Le projet de territoire de la collectivité a été approuvé en septembre 2016. Ce projet détaille les grandes orientations à l'horizon 2030 du territoire dans les domaines de l'emploi, du logement, des déplacements, de la santé, des loisirs, de la formation, etc.

En parallèle, pour illustrer un des aspects environnementaux, la collectivité a lancé en décembre 2015, en même temps que la COP21 qui a eu lieu à Paris, le Plan Climat Air Energie du Territoire.

Les objectifs du Plan Climat Energie Territoire sont de répondre localement à différents aspects du changement climatique :

- Comment limiter les émissions de gaz à effets de serre (GES) ? C'est le volet dit « Atténuation »,
- Comment protéger les biens et les personnes localement ? C'est le volet dit « Adaptation »,
- Comment réduire les effets de la pollution sur la population ? C'est le volet « Qualité de l'air »,
- Comment faire participer la population ? C'est le volet « Sensibilisation et Participation ».

Le PCAET doit être cohérent avec les enjeux nationaux et régionaux.

La collectivité territoriale est coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire et a un rôle sur les orientations du territoire face au changement climatique. Les orientations prises dans ce plan auront des répercussions sur les documents d'urbanisme et plus largement sur l'aménagement du territoire.

Le PCAET se construit en trois phases principales :

- un diagnostic du territoire,
- l'identification des besoins et des enjeux prioritaires du territoire,
- la déclinaison des objectifs stratégiques.

Un comité de pilotage a été créé pour suivre ce PCAET. Des présentations ont été faites au sein de la commission environnement. De plus, des échanges avec les élus et la population dans le cadre de la conférence des maires du 30 janvier 2017 et de quatre réunions publiques ont eu lieu début mars. Enfin, plusieurs ateliers avec les techniciens en interne et en externe ont été organisés.

Toute cette concertation a permis d'élaborer le diagnostic et les orientations du PCAET.

Les principales conclusions du diagnostic sont :

Le territoire par la présence du gisement de Lacq a une culture de l'innovation. En effet, la production de gaz pendant plusieurs décennies a favorisé l'implantation d'entreprises. Une réflexion s'est mise en place pour le remplacement de cette source d'énergie, il y a déjà quelques années. La production d'énergies renouvelables et de récupération s'est imposée. Le territoire possède une centrale biomasse de grande puissance et une usine de production de biocarburant en grande quantité. Une part importante de cette énergie n'est pas consommée sur le territoire.

Ainsi, le diagnostic montre que notre territoire est atypique. En effet, la loi de la transition énergétique indique qu'en 2050, nous devrions produire 50 % de notre consommation d'énergie en énergie renouvelable. A ce jour, le territoire produit 71 % de sa consommation d'énergie en énergie renouvelable et de récupération.

Les chiffres de la consommation des activités économiques éclipsent ceux de la mobilité et de l'habitat qui en comparaison semblent d'un ordre de grandeur beaucoup plus bas. Mais, si la collectivité se compare aux éléments chiffrés régionaux et nationaux, elle se positionne au-dessus.

En ce qui concerne la vulnérabilité, le territoire de la CCLO est et sera soumis à trois types d'aléas : la chaleur, le vent et les inondations.

Pour définir les potentiels de réduction des gaz à effet de serre et des polluants, la démarche Négawatt a été privilégiée. Elle classe les actions à mettre en œuvre en trois thèmes : la sobriété, l'efficacité et le renouvelable. Cette approche peut aussi s'appliquer pour définir les pistes d'actions pour diminuer la vulnérabilité de notre territoire.

Le scénario final qui sera retenu, se basera sur les orientations suivantes :

- **la maîtrise de la consommation d'énergie du secteur industriel** : la collectivité souhaite toujours recevoir des industriels sur son territoire et s'engage à trouver lors de leur implantation des solutions de maîtrise de l'énergie,
- l'implantation d'entreprise dans le domaine de **la transition énergétique dont le stockage de l'énergie,**

- **la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments** privés pour la réduction de la précarité énergétique du territoire,
- **une option volontariste** : un engagement à réduire les consommations énergétiques des transports,
- **la réduction de la vulnérabilité** du territoire vis-à-vis de sa dépendance aux énergies fossiles et des aléas,
- **un environnement sain** pour les habitants et le territoire,
- **la création d'emplois** liés à la valorisation des ressources locales.


Suite à la réalisation du diagnostic du PCAET et la définition des orientations du scénario à retenir, il est proposé de poursuivre le travail partenarial sur la stratégie et les actions qui en découleront.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 84 voix pour et 4 abstentions, décide :

- **d'adopter** le diagnostic sous deux formes : un document synthétique et un document conforme aux exigences fixées par décret en date du 30 juin 2016 annexés à la présente délibération,
- **d'approuver** les orientations de la stratégie telles qu'elles figurent dans la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/03/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/03/2017